

<u>REGLEMENT TIRAGE AU SORT VENTE DES PLACES</u> <u>DE LA FINALE DE LA COUPE DES LANDES du SAMEDI 7 JUIN 2025</u>
--

Le Comité des Landes a souhaité procéder par tirage au sort afin de soumettre à la vente les places qui demeurent non attribuées aux clubs.

MODALITES D'INSCRIPTION

Toute personne, majeure, peut participer au tirage au sort.

Une seule inscription par personne est admise.

Un formulaire est mis en lien sur le site du Comité des Landes. Il convient de remplir ce formulaire avec les mentions obligatoires ;

La fin des inscriptions au tirage au sort aura lieu le LUNDI 26 MAI à 12 heures.

MODALITES DU TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu le MARDI 27 MAI 2025.

Un numéro est attribué à chaque personne inscrite.

Le tirage au sort est réalisé informatiquement, et de manière aléatoire, avec l'ensemble des numéros attribués.

MODALITES D'INFORMATION

La personne ayant été tirée au sort recevra, UNIQUEMENT PAR MAIL la confirmation de la possibilité d'acheter une ou deux places pour la finale.

Elle disposera alors d'un délai de 48 heures afin de confirmer son souhait. Cette confirmation devra intervenir par retour de mail uniquement, en utilisant la fonction « répondre ».

Elle disposera alors d'un nouveau délai de 48 heures afin de procéder au paiement des places.

TOUTE PLACE NON CONFIRMEE DANS LES 48HEURES DE LA RECEPTION DU MAIL SERA PERDUE.